



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tennis

Question écrite n° 40433

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le fait que sa question du 16 juin 2003 relative aux contrôles anti-dopage effectués à l'occasion du tournoi de Roland Garros reste sans réponse à ce jour. En l'occurrence il lui demande à nouveau de lui faire connaître avec précision les dispositions prises cette année par les instances autorisées pour assurer un contrôle efficace tout au long de cette manifestation sportive, et souhaite en outre que les résultats détaillés de ces contrôles soient rendus publics.

Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative met en place une politique de programmation annuelle des contrôles antidopage basée sur une répartition mensuelle des contrôles à effectuer tenant compte principalement des manifestations sportives devant se dérouler dans chacune des régions, d'une part, et de la capacité d'analyse du laboratoire national de dépistage du dopage (LNDD), d'autre part. Cette programmation permet au laboratoire d'effectuer les analyses des échantillons dans un délai moyen de quinze jours. Cette politique de programmation au niveau national a été complétée, au niveau international, par la signature d'un certain nombre de protocoles d'accord (tennis, rugby, athlétisme, football, ski) permettant de préciser le nombre de contrôles antidopage et les procédures tant lors de compétitions internationales ciblées que pour des compétitions prévues en France et réparties sur l'année. À cet effet un protocole d'accord a été signé entre le ministre chargé des sports, la fédération internationale de tennis (ITF Limited), la fédération française de tennis et le conseil de prévention et de lutte contre le dopage pour effectuer des contrôles lors de compétitions internationales se déroulant en France, et notamment les Internationaux de France de Roland-Garros. Ce protocole fixe les modalités d'analyse des prélèvements effectués sur le territoire français. En ce qui concerne le nombre de contrôles qui seront mis en place à l'occasion de cette compétition en 2005, le protocole ayant donné satisfaction en 2004, il est envisagé de le renouveler dans les mêmes conditions, soit 112 contrôles (40 pour les simples messieurs, 40 pour les simples dames, 16 pour les doubles messieurs, et 16 pour les doubles dames). À ces contrôles en compétition, il y a lieu de rajouter les contrôles au profit de catégories juniors, 16 au total (contrôles mis en place à partir des quarts de finale).

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40433

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2004, page 3955

Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3535